



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Un avis public est, par la présente, donné à toutes les personnes intéressées que, lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve qui se tiendra **mardi, le 1^{er} mars à 19 h**, à la salle du conseil, située au 6854, rue Sherbrooke Est, niveau sous-sol, les élus statueront sur la demande de dérogation mineure suivante :

- **1603, boul. Pie-IX** - visant à permettre la construction sur le toit, d'un cabanon de ventilation d'une hauteur de 2,4 mètres avec un recul de 1,95 mètre par rapport à la façade, au lieu d'un recul de 4,8 mètres, et ce, malgré les dispositions de l'article 21 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275).

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande lors de cette séance.

DONNÉ À MONTRÉAL, CE 9^E JOUR DE FÉVRIER 2016.

Monsieur Magella Rioux
Secrétaire d'arrondissement